Conseil municipal du 4 février 2020

DÉPARTEMENT DU JURA ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER CANTON DE LONS 2 Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Présents: Frédérique Chambard, Arnaud Croissant, Françoise Dubois, Philippe Gricourt, Jeannine

Megard, José Pascoa, Jean-Claude Wolff.

Absents: Jérôme Jaillet, Christian Nouvelot, Béatrice Petitjean, Zora Qochih, Caroline Saffrey,

Pouvoirs: Caroline Saffrey donne pouvoir à Françoise Dubois,

Secrétaire de séance : Frédérique Chambard

Un administré présent.

Ouverture de la séance à 20h15

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019 :

Le compte-rendu du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. DISSOLUTION DU SICOPAL ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LA CUISINE CENTRALE (DELIBERATION) :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Sicopal et le Syndicat Mixte Ouvert vont se rapprocher concernant la gestion de la Cuisine Centrale.

Le Sicopal est né en 1990. Il réunissait alors quelques communes proches du restaurant municipal de la ville de Lons le Saunier, et son but premier était de porter les repas fabriqués par le restaurant aux écoles. Jusqu' alors les communes allaient individuellement chercher les repas au restaurant municipal.

Aujourd'hui, le syndicat Sicopal est constitué de 50 membres dont quatre Communautés de Communes ; il distribue les repas aux écoles, maisons de retraites, foyers logements, et personnes âgées à domicile. On peut ajouter que le syndicat a pris la compétence téléalarme ; permettant ainsi d'enrichir et développer le service à domicile pour les personnes âgées qui en font la demande.

Le syndicat est composé de représentants des Communes ou Communautés de Communes adhérentes constituant le Comité Syndical.

Les services du Sicopal répondent à un réel besoin dans nos territoires.

La Cuisine Centrale étend son champ d'action sur une grande partie du département ; plus d'un million de repas est distribué chaque année.

Le rayonnement et la notoriété de ces services sont reconnus.

Ce travail et ce large maillage sur notre secteur d'activités contribuent à améliorer la vie sociale de nos territoires en permettant aux enfants de nos écoles de bénéficier d'une restauration de qualité, et de faciliter le maintien à domicile de nos personnes âgées dans de bonnes conditions. Rappelons que ce service est mis en place en garantissant un coût financier raisonnable pour les bénéficiaires. En effet, le tarif appliqué est le même pour tous ; quel que soit l'éloignement du point de distribution du point de fabrication ; la Cuisine Centrale.

Pour assurer un tel service reconnu de tous, une flotte de véhicules frigorifiques est nécessaire, ce qui chaque année représente un budget de fonctionnement / investissement de plus en plus conséquent, tant en ressources humaines qu'en achat et entretien des véhicules.

Cet état de fait entraîne des difficultés de trésorerie grandissantes, qui ces dernières années ont été compensées par deux conventions avec le Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion de la Cuisine Centrale dont nous sommes membre. L'étalement d'une partie de dette contractée sur plusieurs exercices a

également pu soulager notre budget à court terme.

Cependant, le renouvellement de véhicules n'a pas pu être réalisé au rythme initialement prévu; entraînant une charge encore plus lourde des coûts de maintenance de notre flotte vieillissante. Cette situation est de moins en moins supportable pour tous.

Toutefois, une solution est envisagée et peut être mise en place en acceptant la dissolution de notre syndicat, avec reprise de nos compétences par le Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale. Cette démarche permettrait de maîtriser davantage les frais de fonctionnement, d'éviter des doublons inutiles en terme de gestion, d'anticiper les orientations à prendre concernant le développement de ce type de restauration, et de maintenir un coût acceptable du prix de livraison des repas pour tous les adhérents.

Ce projet ne peut avoir lieu sans nos membres adhérents, qui constituent l'âme du Sicopal. C'est pourquoi il est demandé aux membres adhérents de bien vouloir accepter cette dissolution qui sera neutre pour les finances communales, et pour les foyers des personnes âgées concernés.

Depuis une année, une forte réflexion sur cette procédure de rapprochement a été lancée en partenariat avec les deux syndicats et la Préfecture du Jura accompagnée par la Trésorerie Générale pour la partie budgétaire.

Suite aux décisions prises par vote lors des derniers Comités des deux syndicats :

- la Cuisine Centrale a pris les compétences livraison des repas et gestion de téléalarmes,
- le Sicopal a mis à disposition son personnel et matériel au SMO de la Cuisine Centrale, et a défini une règle de répartition de l'actif du syndicat aux actuels membres.

Aujourd'hui, il est proposé à chaque adhérent de bien vouloir prendre plusieurs délibérations. La première délibération consiste à :

- Adresser une demande motivée de dissolution du Sicopal à Monsieur le Préfet.
- Les autres délibérations seront de :
 - Demander l'adhésion de la commune, ou communauté de communes, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent actuellement au Sicopal, au SMO de la Cuisine Centrale.
 - Autoriser le comptable public à transférer directement la comptabilité du Sicopal au SMO pour la Gestion de la Cuisine Centrale.

La société ne cesse d'évoluer. Il faut anticiper les évolutions de besoins et de services par ce type de décision.

Ce projet permettra de maintenir, à travers un nouveau syndicat duquel vous serez membre adhérent, des coûts maîtrisés et supportables pour tous : écoles, maison de retraite, foyers logements, et personnes âgées à domicile.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La dissolution du Sicopal,
- L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert de la Cuisine Centrale,
- Le transfert de l'actif du Sicopal au Syndicat Mixte Ouvert de la Cuisine Centrale.

3. VENTE D'UN LOT DE BOIS FACONNE (DELIBERATION) :

Mme la 2^{ème} adjointe informe le Conseil Municipal qu'une coupe d'arbres a été réalisée au Foyer Rural. Ceux-ci risquaient d'endommager le toit du local et la haie de lauriers mitoyenne a été taillée.

Mme la 2^{ème} adjointe propose au Conseil Municipal la mise en vente de ce lot de bois façonné : volume estimé 6 stères.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la vente de ce lot de bois au tarif de 120 €. Le lot sera proposé à la vente aux administrés par voie d'affichage et inscription en mairie. L'attribution se fera par tirage au sort. L'enlèvement du bois devra être fait sous quinzaine après désignation de l'acheteur.

Mme la 2ème adjointe informe également que les services de l'ONF vont proposé à la vente des résineux provenant des Montarliers (sapins, Epicéas) pour un volume estimé de 632 m3. Le produit de la vente est estimé à 26 060 € qui sera inscrit en recettes dans le budget 2020.

4. VOTE D'UNE MOTION DE SOUTIEN A LA VITICULTURE (DELIBERATION) :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de vote pour une motion de soutien à la viticulture.

La filière vin est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'importation sur le territoire des USA à des droits de 25% sur la valeur de la plupart de ses vins.

Les présidents des organisations professionnelles nationales ont été reçus par les différents ministres concernés, mais force est de constater qu'aucune solution n'est en vue. La décision des USA est en effet légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordées à AIRBUS pendant de nombreuses années.

Il est impossible de savoir quand cette situation cessera. Pire, les USA sont en train d'examiner la possibilité de taxer encore plus fortement l'ensemble des produits issus de nos vignes (vins et eaux-de-vie) jusqu'à 100%.

Les USA constituent le 1er marché à l'exportation pour notre filière et représentent 1,7 Milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les seuls vins. Ce score est réalisé par 6 000 entreprises au profit de l'ensemble d'une filière et de l'ensemble de leurs fournisseurs installés sur le territoire national. Ce marché est irremplaçable. La taxation à 25% va avoir pour conséquence de sortir du marché la plupart des vins français. Ils seront remplacés par des vins non taxés pour de longues années. Les vins resteront sur le marché national et il risque de s'en suivre une grave crise économique pour la filière. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à envisager ainsi que des arrachages.

Nous avons besoin du soutien des communes viticoles et plus largement des collectivités locales concernées par la vigne afin que l'Etat n'abandonne pas son second poste excédentaire de sa balance commerciale (les vins et spiritueux) au profit du premier (l'aéronautique). L'Etat doit entendre le besoin de compensation de la filière sans lequel elle ne pourra pas survivre à une taxation inique et pour des conflits commerciaux qui ne la concernent pas.

Aprés débat, Le Conseil Municipal désapprouve à l'unanimité cette motion de soutien à la viticulture.

5. ELECTION MUNICIPALES:

Mr Le Maire précise au Conseil Municipal que les Elections Municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le 1^{er} tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le 2^{ème} tour.

Mr Le Maire demande aux adjoints et aux conseillers présents de participer à la tenue des bureaux de vote.

6. COMMISSION DE CONTROLE:

Mr Le Maire signale au Conseil Municipal que la Commission de Contrôle concernant la vérification de la liste électorale, en vue des prochaines élections de mars 2020, se réunira le mardi 18 février 2020 à 17h15 en Mairie.

Pour rappel cette commission est constituée de 4 personnes : Mme Frédérique Chambard, Mme Annie GUIGON, Mr Daniel Mégard, et Mr Yves Dubois.

7. PREPARATION A LA CLOTURE COMPTABLE DE FIN DE MANDATURE :

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 soient votés par le Conseil en place.

En ce qui concerne le Budget primitif 2020 celui-ci sera voté par la nouvelle mandature.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

- 6 voix pour
- 1 voix contre (Arnaud Croissant).

8. DIAGNOSTIC VIDEO PROTECTION DE LA COMMUNE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Gendarmerie Nationale à envoyer un diagnostic de vidéoprotection pour la Commune de Chilly Le Vignoble.

9. DEMANDE D'UN ADMINISTRE POUR LE RACCORDEMENT DE L' ECLAIRAGE PUBLIC :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la réception de la lettre d'un administré sollicitant le raccordement de l'éclairage public de son lotissement privé en construction sur le réseau d'éclairage public communal. La consommation d'énergie serait supportée par la commune.

M. Croissant propose d'établir un contrat de location à cet administré avec une facturation de son électricité par la Commune.

Mme la 2^{ème} adjointe indique aux élus qu'elle s'est renseignée auprès des services « éclairage public » du SIDEC et que la réponse est : « lotissement privé – éclairage public privé »

Par ailleurs, elle rappelle que légalement seul un distributeur d'énergie peut facturer de l'électricité à un tiers.

Mr Le Maire précise que ce qui ressort du domaine public doit rester public.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas autoriser cet administré à raccorder son réseau d'éclairage public sur le réseau d'éclairage public communal.

10. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT LIGNE PAYFIP:

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques propose une Convention au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Les administrés auront la possibilité de régler via internet sur le portail PAYFIP qui permettra de supprimer la circulation de numéraires.

11. URBANISME - DROIT DE PREEMPTION (DELIBERATION):

- 25 route de Lons Le Saunier
 Le Conseil Municipal ne préempte pas.
- Lot 4 Route de Frébuans : permis de construire refusé :
 Mr Le Maire explique que le permis de construire a été refusé par le service instructeur car il est notifié dans le PLU de la Commune que les toits plats doivent être végétalisés.

Clôtu	ıre de la séa	nce à 21h00	
Ciott	ire ac ia sca	nee a zinoo	

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 2 mars 2020 à 20 h 00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 18 février 2020

Le Maire,

Philippe GRICOURT